

**CERTIFICAT D'APTITUDE AUX
FONCTIONS D'ENCADREMENT ET DE
RESPONSABLE
D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE
(CAFERUIS)**

Diplôme de niveau 6

www.irts-pacacorse.com

NB : Cette plaquette peut être actualisée d'informations complémentaires tout au long de la période d'inscription. Par conséquent, nous vous invitons à la consulter régulièrement sur notre site Internet (www.irts-pacacorse.com) et vous prions de bien vouloir vous assurer que vous êtes en possession de la dernière version en vous fiant à la date de mise à jour indiquée ci-dessous :

Mise à jour le 1^{er} juillet 2024

TABLE DES MATIERES

✗	<u>LA PROFESSION DE RESPONSABLE d'UNITE d'INTERVENTION SOCIALE</u>	3
✗	<u>LA FORMATION DE RESPONSABLE d'UNITE d'INTERVENTION SOCIALE</u>	4
✗	<u>PLANIFICATION PREVISIONNELLE 2023-2025</u>	10
✗	<u>FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION</u>	11
✗	<u>L'ADMISSION EN FORMATION</u>	12
✗	<u>LA PROCEDURE D'INSCRIPTION</u>	14

LA PROFESSION DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTION SOCIALE

Les enjeux actuels de l'Action Sociale ont complexifié la gestion des structures, établissements ou services du secteur social et médico-social et la mise en œuvre des projets d'interventions au service de groupes de populations particulièrement fragilisées par les effets des différentes crises qui se sont succédé depuis une trentaine d'années

Ils ont considérablement modifié les conditions d'exercice de la fonction de direction et ont de ce fait, fait évoluer celle des responsables d'unités de service.

Le rôle des responsables est devenu central dans la régulation de l'action, dans la conduite des processus de changement dictés par l'évolution des politiques publiques.

Les responsables d'unités, en relais de la fonction de direction, ont un rôle charnière dans l'accompagnement des équipes dans un contexte de mutations du secteur et dans les transformations des pratiques qu'elles sous-tendent.

« Les différentes expériences que nous avons pu mener dans le cadre de l'accompagnement d'établissements ou de services nous l'ont montré : les cadres sont les "facilitateurs" de la mise en œuvre du projet de service ou d'établissement. Placés à la croisée de la politique institutionnelle et de son opérationnalité, leur rôle est éminemment stratégique. Pris dans un quotidien qui ne cesse de produire des demandes de toutes natures, ils doivent, au-delà du métier initialement exercé, être en capacité de réguler les difficultés rencontrées en vertu de leur connaissance du terrain, mais aussi de soutenir cette dialectique toujours difficile à concevoir qui consiste à pouvoir être tenus pour responsables de la coordination et de l'efficacité des actions entreprises tout en assumant le "feed back" de l'adéquation et la pertinence des moyens ou des orientations retenues sur le plan institutionnel.¹ »

Les fonctions des encadrants se diversifient et se complexifient, les compétences requises pour les exercer nécessitent de faire rupture avec les métiers de base du travail social qui conduisaient traditionnellement à ces fonctions ; même si les pratiques professionnelles développées auparavant ont contribué à donner sens à cette nouvelle fonction.

Le référentiel professionnel des encadrants et des responsables d'unités d'intervention sociale en atteste : "Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets..."

"Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation, ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers . "

Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité."

"En responsabilité d'une unité de travail, ils ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation.

Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne."

"Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation."

¹ F. Sentis, Projet CIS, 2010

LA FORMATION DE RESPONSABLE D'UNITE D'INTERVENTIONSOCIALE

▪ Le cadre règlementaire

Référence de la certification visée :

- ➔ Décret n° 2022-1208 du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale
- ➔ Arrêté du 31 août 2022 relatif au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale

Référentiels utilisés :

La formation est organisée à partir de quatre référentiels articulés les uns aux autres en annexe de l'arrêté du 31 août 2022

- ➔ Annexe I : référentiel professionnel, Blocs de compétences - activités et référentiel de compétences
- ➔ Annexe II : référentiel de formation
- ➔ Annexe VI : référentiel de certification

▪ Objectifs et attendus de la formation

Pour permettre à chaque stagiaire de développer les compétences nécessaires à l'exercice de cette fonction, la formation C.A.F.E.R.U.I.S. s'est fixée les objectifs suivants :

De comprendre l'évolution de la question sociale, pour référer l'action à des fondements théoriques et à des modèles d'intervention sociale.

De maîtriser les aspects réglementaires, administratifs et législatifs de l'intervention pour assurer une cohérence permanente des actions avec les objectifs qu'elles doivent servir.

De maîtriser les méthodes de diagnostic, de conduite de projet et d'évaluation, pour définir et réajuster un projet d'intervention adapté aux populations.

De constituer et actualiser une cartographie des acteurs locaux, pour impulser des actions de partenariat adaptées aux besoins de l'établissement.

De connaître les modes d'organisation du travail et les méthodes de management pour favoriser l'initiative, le développement des compétences, l'élaboration collective de projets et en faciliter la mise en œuvre.

D'exploiter les systèmes d'information et de communication pour développer les capacités d'action des différents acteurs.

De maîtriser les techniques de programmation et de planification d'activités pour structurer l'action collective.

D'appréhender la gestion budgétaire et logistique, le droit du travail et la gestion des personnels pour assurer la faisabilité des projets techniques.

De développer la réflexion sur la citoyenneté et l'éthique, pour garantir le respect et les droits des personnes.

De savoir analyser ses délégations, son rôle et ses fonctions pour situer la place du cadre dans le projet et dans l'équipe.

De maîtriser les techniques d'expression écrite et orale, pour rendre compte des actions, argumenter et négocier les projets.

L'organisation de la formation

La formation CAFERUIS est organisée en quatre domaines de formation qui correspondent à quatre Blocs de Compétences :

- ➔ BC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale,
- ➔ BC 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale,
- ➔ BC 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale,
- ➔ BC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service

Les méthodes pédagogiques reposeront sur :

- ➔ la responsabilisation et l'implication des stagiaires, dans une dynamique de co-production du processus de formation. La logique participative est privilégiée, notamment au cours des ateliers de méthodologie sur les écrits de certification (dossier d'expertise technique et mémoire). ;
- ➔ et ce dans l'exigence de qualité des productions et des relations de travail dans le
 - collectif en formation ;
- ➔ l'alternance qui favorisera la professionnalisation des stagiaires en les accompagnant dans la formation pratique et/ou leur prise de poste (il est assez fréquent que l'entrée en formation accélère une promotion professionnelle), dans la prise de conscience des exigences de ce métier, en particulier dans sa dimension stratégique et managériale.

L'équipe pédagogique

Des intervenants qualifiés et experts ayant développé des pratiques et réalisé des recherches spécifiques sur les différentes thématiques traitées (consultants, universitaires, professionnels du secteur social médicosocial, et plus largement de l'Economie Sociale et Solidaire...)

Les stages dans la formation

La formation pratique est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de l'établissement de formation et participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Elle se déroule sous la forme d'un ou de plusieurs stages adossés aux blocs de compétences suivant les modalités suivantes :

- ➔ Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de la certification globale, la formation pratique est référée aux quatre blocs de compétences, soit **420h** (avec possibilité d'allègements selon les situations des candidats).

- ➔ Pour les candidats inscrits dans une démarche d'acquisition de bloc de compétences, une période de formation pratique est référée à chacun des blocs de compétences ainsi :
 - BC1 : 175 heures
 - BC2 : 105 heures
 - BC3 : pas de période de formation pratique
 - BC4 : 140 heures
- ➔ La formation pratique peut se dérouler sur deux sites différents.
- ➔ Les candidats **en situation d'emploi dans le secteur de l'action sociale ou médico-sociale** peuvent réaliser la période de formation pratique au sein de leur organisation d'emploi, sous réserve de l'effectuer dans un établissement ou un service distinct de celui où ils exercent et auprès d'un public différent.
- ➔ Les candidats **en fonction d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale** peuvent, le cas échéant, effectuer une partie de la formation pratique sur le poste occupé.

L'évaluation

Le CAFERUIS comprend quatre blocs de certification ; chacun des blocs est validé par une épreuve de certification organisée soit par le centre de formation soit par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS, Cf. Annexe VI de l'arrêté du 31 août 2022).

Trois épreuves de certification sont organisées par le centre de formation :

- une épreuve relative à l'élaboration d'un dossier technique en lien avec la mise en œuvre des politiques publiques_BC1
- une épreuve relative au management et à la gestion des ressources humaines_BC2
- une épreuve relative à la gestion administrative, budgétaire et logistique d'un établissement ou service_BC3

L'épreuve relative à l'élaboration d'un mémoire de pratique professionnelle est organisée par la DREETS_BC4.

Chaque bloc de compétence est validé séparément. Il est validé si le candidat obtient une note égale ou supérieure à 10 sur 20 selon les modalités précisées dans l'annexe VI de l'arrêté du 31 août 2022.

LES BLOCS de COMPETENCES

BLOCS de COMPETENCES	ECTS
BC 1 : Piloter l'activité d'une unité d'intervention social	
150h Formation théorique	
<ul style="list-style-type: none">• BC1_UF 1 LA CONDUITE DE L'ACTIVITE• BC1_UF 2 LA PERSONNE ET SON ENTOURAGE• BC1_UF 3 LE PARTENARIAT ET LE TRAVAIL EN RESEAU	
175h Formation pratique	
<ul style="list-style-type: none">• BC1_Stage	
	Total 18 ECTS
BC 2 : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale	
100h Formation théorique	
<ul style="list-style-type: none">• BC2_UF 1 MANAGEMENT• BC2_UF 2 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	
105h Formation pratique	
<ul style="list-style-type: none">• BC2_Stage	
	Total 14 ECTS
BC 3 : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale	
60h Formation théorique	
<ul style="list-style-type: none">• BC3_UF 1 GESTION ADMINSTRATIVE ET LOGISTIQUE• BC3_UF 2 GESTION BUDGETAIRE	
Pas de période de formation pratique	
	Total 8 ECTS
BC 4 : Contribuer au projet d'établissement ou de service	
90h Formation théorique	
<ul style="list-style-type: none">• BC4_UF 1 LE PROJET• BC4_UF 2 L'ACTION PUBLIQUE ET SES TRANSFORMATIONS• BC4_UF 3 VEILLE PROFESSIONNELLE	
140h Formation pratique	
<ul style="list-style-type: none">• BC1_Stage	
	Total 20 ECTS

La sanction :

Le C.A.F.E.R.U.I.S., certificat délivré par la DREETS au nom du ministre chargé des Affaires Sociales est sanctionné par un niveau 6, permettant d'obtenir la validation de 60 ECTS.

✘ Taux de réussite et d'insertion

A l'issue du parcours de formation, nous pouvons observer un taux de réussite en 2023 de 73%.

Le taux d'insertion est quant à lui non mesuré par l'IRTS, les apprenants suivant la formation étant déjà en poste. Mais nous pouvons malgré tout attester que le CAFERUIS est un diplôme prioritairement attendu lors des recrutements dans le secteur.

✘ Dispenses et allègements

Des allègements de formation ou des dispenses d'épreuves de certification sont possibles pour des candidats titulaires de diplôme ou de certificat mentionnés à l'annexe III de l'arrêté du 31 août 2022 déjà cité.

Les allègements et dispenses seront inscrits dans le protocole d'allègement des centres de formation.

CAFERUIS : TABLEAU d'ALLEGEMENTS de FORMATION au TITRE d'un Diplôme d'Etat du Travail Social ²³				
Diplôme d'Etat détenu par le candidat ⁴	BC1: Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale	BC2: Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale	BC3: Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale	BC4: Contribuer au projet d'établissement ou de service
Diplôme d'Etat d'assistant de service social	Allègement			Allègement
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	Allègement			Allègement
Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale familial	Allègement			Allègement
Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	Allègement	Allègement		Allègement
Diplôme d'Etat d'éducateur de jeune enfant	Allègement	Allègement		Allègement

✘ Personnes en situation de handicap

L'IRTS propose des aménagements matériels et pédagogiques lors des épreuves de sélection et de certification puis tout au long de la formation.

Pour toute information nous vous invitons à vous rapprocher du référent handicap Séverine MARCHAL : severine-marchal@irts-pacacorse.com

² Références réglementaires : Arrêté du 31 août 2022, Annexe III Tableau d'allègements de formation au titre d'un diplôme du Travail Social, Art. L.451-1 et Art. L.312-1 du CASF

³ Les allègements de formation précisés dans le tableau ne présentent pas des allègements qui pourraient être obtenus au titre du parcours professionnel du candidat.

⁴ Les allègements de formation précisés dans le tableau s'appliquent aux titulaires d'un diplôme d'Etat du travail social classé au niveau 5 ou au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.

FINANCEMENT ET LIEU DE LA FORMATION

✖ Formation continue ou apprentissage

La formation est ouverte aux personnes salariées dont l'employeur ou un opérateur de compétence (OPCO, TRANSITION PRO) finance l'intégralité du coût de la formation, soit 7 400 euros.

La formation peut également être financée par le candidat en mobilisant son CPF.

Durée totale

820 H réparties ainsi :

- ➔ 400 heures de formation théorique,
- ➔ 420 heures de formation pratique

Coût global

7 400 €

Coût par Bloc de Compétences :

BC1 : 2 775€

BC2 : 1 850 €

BC3 : 1 110 €

BC4 : 1 665 €

✖ Coût de l'épreuve de sélection orale : 130€

✖ Lieu de formation

IRTS PACA & Corse
20 bd des Salyens
CS 81133
13267 Marseille Cedex 08
(04 91 76 99 00)

Une partie du volume horaire se déroulera aussi à l'extérieur, telles que des institutions publiques ou privées du secteur de l'action sociale ou médico-sociale, en fonction des exigences de la formation et après validation par l'IRTS PACA CORSE.

L'ADMISSION EN FORMATION

✖ Les conditions d'admission

Peuvent se présenter à l'épreuve d'admission, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

1. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles;
2. Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles;
3. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles;
4. Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat visé par l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles. Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisée dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Les candidats titulaires d'un diplôme délivré à l'étranger fournissent une attestation portant sur le niveau du diplôme dans le pays où il a été délivré. Cette attestation est délivrée, à la demande du candidat, par un organisme habilité à cet effet

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature:

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles R. 451-20 à R.451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret no 2022-1208 du 31 août 2022 susvisé;
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

Un entretien de positionnement déterminera la proposition pédagogique la plus adaptée pour le candidat.

- **L'épreuve orale d'admission**

Une épreuve orale d'admission

Elle vise à évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction de cadre intermédiaire/ de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale, son aptitude et sa motivation à l'exercice de la profession. Elle consiste à un entretien, à partir d'un enote rédigée au préalable par le candidat.

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Cf dossier d'inscription à la sélection téléchargeable sur le site internet de l'IRTS PACA Corse.

www.irts-pacacorse.com

Réunion information collective :

- 23 septembre 2024 de 12h à 13h30
- 6 novembre 2024 de 17h à 18h30
- 10 décembre 2024 de 12h à 13h30
- 22 janvier 2025 de 17h à 18h30
- 26 février 2025 de 12h à 13h30



La réunion d'information collective **se fera en visioconférence.**

Merci de scanner le QR Code pour vous inscrire ou envoyer un mail à communication@irts-pacacorse.com

RENSEIGNEMENTS

IRTS PACA Corse
Service Encadrement
20 Bd des Salyens CS80133 - 13267 MARSEILLE 08
☎ 04 91 76 99 17

kenlyss-boughdiri@irts-pacacorse.com